



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association club de la Croisière
Marseille Provence**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014
Association club de la Croisière Marseille Provence
Maison du tourisme - 2 Rue Beauvau - 13001 Marseille
Ce rapport contient 13 pages

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix-en-Provence - Bastia

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €. Code APE 6920Z
512 802 729 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 51 28 02 729



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association club de la Croisière Marseille Provence

Siège social : Maison du tourisme - 2 Rue Beauvau - 13001 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association club de la Croisière Marseille Provence, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'existence et la réalité des subventions obtenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

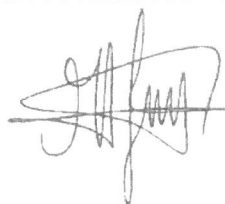
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 9 mars 2015

KPMG Audit Sud-Est



Robert Acquaviva
Associé Provence

BILAN

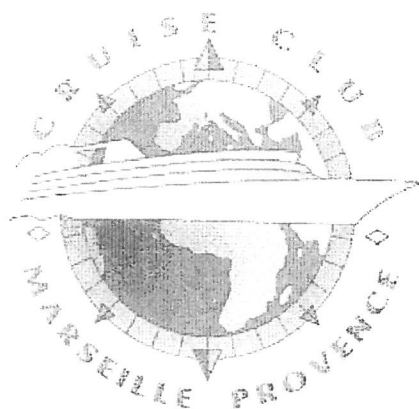
31 DECEMBRE 2014

En Euros

ACTIF	2014		2013	PASSIF	2014	2013
	Brut	Amortiss. et provisions				
Actif immobilisé :				Report à nouveau :	55 548	52 039
Immobilisations corporelles	1 499	1 499	-	Résultat de l'exercice (Util fonds asso)	(35 835)	3 509
Immobilisations en cours	1 800	-	1 800	CONSOLIDATION	19 713	55 548
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 299	1 499	1 800	TOTAL FONDS ASSOCIATIF	19 713	55 548
				fonds déduites		
				Provisions pour risques		
				PROVISIONS RISQUES & CHARGES	-	-
Actif circulant :				Dettes :		
Clients et comptes rattachés	30 304	1 800	28 504	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 634	196 531
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 900	-	2 900	Tva sur avoir à recevoir	14 279	19 555
Créances sociales	2 521	-	2 521	Dettes fiscales	28 989	29 294
Créances fiscales	104 284	-	104 284	Autres dettes	81	56
Autres créances	85 500	-	85 500	TOTAL DETTES	304 983	245 436
Disponibilités	80 077	-	80 077	Produits constatés d'avance	15 000	29 000
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	TOTAL PASSIF DU BILAN	339 696	329 984
TOTAL ACTIF CIRCULANT	305 585	1 800	303 785			
Charges constatées d'avance	34 111	-	34 111			
TOTAL ACTIF DU BILAN	342 995	3 299	339 696			

CLUB DE LA CROISIERE - RESULTAT 2012

COMPTE DE RESULTAT	2014	2013	%	Ecart €
Cotisations membres fondateurs	51 000	51 000	100%	0
Cotisations membres actifs	34 900	34 000	103%	900
Subventions et conventions	291 833	315 607	92%	-23 774
Partenariats et participations privés	65 415	70 759	92%	-5 344
Autres produits et contributions	7	2	350%	5
Reprises de provisions sur créances douteuses	900	2 800		-1 900
Reprises de provisions pour risques		2 187	0%	-2 187
Reprises sur engagements réalisés sur ressources affectées		8 580	0%	-8 580
Transfert de charges	758			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	444 813	484 935	92%	-40 122
Achats & autres services extérieurs	342 188	338 690	101%	3 498
Impôts et taxes	1 142	6 054	19%	-4 913
Salaires et charges sociales	137 881	134 818	102%	3 063
Pertes sur créances irrécouvrables		1 800		
Autres charges de gestion courante	113	51	NS	62
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions	1 800	900	200%	900
Engagements à réaliser sur ressources affectées			NS	0
Provision pour risques			NS	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	483 123	482 314	100%	809
RESULTAT D'EXPLOITATION	-38 310	2 621	-1461%	-40 931
Autres produits financiers	105			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	105	-	NS	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	67	NS	-67
RESULTAT FINANCIER	105	(67)	NS	172
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-38 205	2 554	-1496%	-40 759
Produits sur exercices antérieurs	5 370			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 370	1 882	NS	3 488
Charges sur exercices antérieurs	3 000			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	308	NS	2 692
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 370	1 574	151%	796
Impôts sur les bénéfices		619	NS	-619
TOTAL DES PRODUITS	450 288	486 817	92%	-36 529
TOTAL DES CHARGES	486 123	483 308	101%	2 815
RESULTAT	-35 835	3 509	-1021%	-39 344



ANNEXES AUX COMPTES
ANNUELS
AU
31 Décembre 2014

ANNEXES

NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont le total est de 339 696 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté en liste et présentant un malus de 35 835 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'annexe se présente en deux parties :

- **1^{ère} partie** : règles et méthodes comptables
- **2^{ème} partie** : compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code de commerce – articles R 123 – 196 3°)

Aucun fait particulier n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce – articles 8 – 9 et 11)

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – articles 7-21-24début, 24-1,24-2, et 24-3)

Méthode Générale

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du Décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du C.R.C 99-03 du 29 avril 1999, relatif à la réécriture du plan comptable :

Présomption de continuité d'exploitation
Convention des coûts historiques, à l'exception des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une réévaluation légale,
Principe de prudence,
Permanence des méthodes,
Principe de non-compensation,
Principe d'importance relative,
Intangibilité du bilan d'ouverture,
Spécialisation des exercices.

Méthode d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation ni de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Amortissements et provisions

Les méthodes d'amortissements sont les suivantes :

	Durée	Mode
Immobilisations corporelles	1 à 3 ans	Linéaire

Effectif moyen de l'association au cours de l'exercice

L'effectif net de l'association est composé de deux personnes en CDI travaillant à temps complet au sein de l'association.

Au cours de l'exercice, l'association a également embauché un CDD de courte durée pour le salon TOP CRUISE.

Un roulement a été effectué au niveau des apprentis. Il y a donc eu une nouvelle entrée en septembre 2014.

Une personne de la CCIMP a été mise à disposition à temps complet par convention.

Telles sont les informations que nous avons jugées utiles de préciser pour la bonne compréhension des comptes annuels.

Engagements financiers :

Cautions accordées ou reçues : Néant

Garanties accordées ou reçues : Néant

Avals accordées ou reçues : Néant

Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux

1/ Rémunérations

a) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration de direction et de surveillance en raison de leur fonction :

Néant

b) Rémunérations allouées aux dirigeants, président directeur général et directeurs généraux.

Néant

2/ Avance

Conformément à l'article L 225-43 du code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evénement post clôture

R.A.S.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET Cpte DE RESULTAT

Comptes annuels au 31 décembre 2014

Etat des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations corporelles	1499	0	0
TOTAL GENERAL	1499	0	0

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à poste	Cessions		
Immobilisations corporelles	0		1499	
TOTAL GENERAL	0	0	1499	

Etat des amortissements

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations corporelles	1499	0	0	1499
Immobilisation en cours	0	1800		
TOTAL GENERAL	1499	1800	0	1499

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisation en cours	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour risques	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

Provisions pour dépréciation	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Sur comptes clients	900	1800	900	1800
TOTAL GENERAL	900	1800	900	1800

ANNEXE - Comptes annuels au 31 décembre 2014

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1) (2)	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	1 800	1 800	0
Créances clients	26 504	26 504	0
Autres créances	2 900	2 900	0
Personnel et comptes rattachés	2 521	2 521	0
Divers état et autres collectivités publiques	85 500	85 500	0
Taxe sur la valeur ajoutée	98 655	98 655	0
Impôts sur les bénéfices	5 629	5 629	0
<i>Charges constatées d'avance</i>	34 111	34 111	0
TOTAUX	259 620	259 620	0

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Fournisseurs et comptes rattachés	261 634	261 634	0
Avances et acomptes	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	7 876	7 876	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 114	21 114	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	11 938	11 938	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 342	2 342	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0
Groupe et associés (2)	0	0	0
Autres dettes	81	81	0
<i>Produits constatés d'avance</i>	15 000	15 000	0
TOTAUX	319 984	319 984	0

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE - Comptes annuels au 31 décembre 2014

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		34 111,00
total		34 111,00
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		15 000,00
total		15 000,00

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		71 661,00
Dettes fiscales et sociales		13 054,00
Total		84 715,00
Produits à recevoir		Montant
Créances clients		
Autres créances : subventions à recevoir		85 500,00
Total		85 500,00

Charges et produits sur exercice antérieur

Autres Charges		Montant
Ajustements comptables - divers		
total		-
Autres Produits		Montant
Ajustements comptables - divers		
total		-

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs placées en 2014

ANNEXE - Comptes annuels au 31 décembre 2014

Tableau de variation des fonds associatifs

	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations de l'exercice	Reprises exercice	Montant fin exercice
<u>Fonds propres de l'association</u>					
<u>Réserves :</u>					
Report à nouveau	52039	3509			55548
Résultat de l'exercice	3509	-3509			0
Autres fonds associatifs	0				0
TOTAL GENERAL	52039	0	0	0	55548

Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

Contributions en nature 2014

Contribution	Valorisation
14 nuitées sur les salons Grand Public (Jeux Concours)	2 240 €
13 nuitées pour Top Cruise au Sofitel / Novotel Vieux Port / Grand Hotel Beauvau	2 080 €
Salle et diner pour le Top cruise	4 000 €
Partenariat top cruise transferts autocars Nap	2 500 €
Total	10 820 €



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Club de la Croisière
Marseille Provence**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014
Association Club de la Croisière Marseille Provence
Maison du tourisme - 2, rue Beauvau - 13001 Marseille
Ce rapport contient 2 pages



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Club de la Croisière Marseille Provence

Siège social : Maison du tourisme - 2, rue Beauvau - 13001 Marseille

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Marseille, le 9 mars 2015

KPMG Audit Sud-Est

Robert Acquaviva
Associé Provence